



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 121369

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la fiabilité des nouvelles expertises réclamées depuis quelques années pour les ventes de logements. En effet, depuis plusieurs années, une vente de logement donne lieu à diverses vérifications ou expertises sur les surfaces, l'amiante, le saturnisme, la déperdition d'énergie, etc. Ces contrôles d'expertise semblent ne pas être toujours fiables, comme l'indique le Conseil de la consommation, pour lequel près de la moitié de ces expertises ne seraient pas fiables, ce qui constitue un effet induit et pervers des modifications législatives successives intervenues ces dernières années. Cette situation réclamerait dès lors un plus grand professionnalisme dans ce secteur et, d'autre part, une vérification générale des expertises déjà enregistrées préalablement. Il lui demande donc de lui préciser la position du Gouvernement sur ce dossier délicat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121369

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3070